



*Pour une nouvelle compétitivité
des filières viandes françaises*

MÉMORANDUM en 5 axes



5 octobre 2010

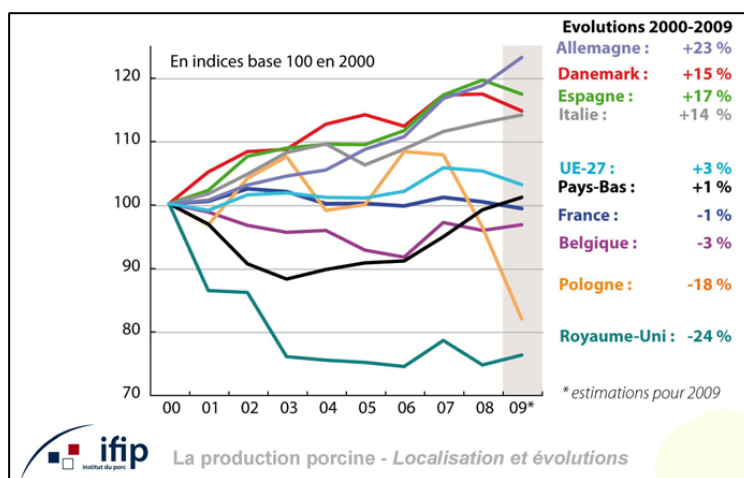
Préambule

Dans les années 80, les filières alimentaires avaient tous les atouts en mains : importance économique, diversité et qualité des cheptels et des produits, savoir-faire technique, puissantes organisations de développement, richesse des territoires, poids politique et électoral et une PAC favorable... 30 ans après, qu'en a-t-elle fait ?

Les filières viandes françaises sont aujourd'hui affaiblies par de graves difficultés structurelles dont chacun commence à prendre conscience. Les éleveurs de porcs se heurtent aux fluctuations spéculatives du prix des matières premières, les éleveurs de bovins allaitants sont à la recherche de perspectives et ceux d'agneaux français sont entrés en résistance. Dans le même temps, les entreprises d'abattage et de transformation peinent à équilibrer leurs comptes malgré des restructurations nécessaires qui ont permis à la France de garder toutes ses chances dans la course européenne.

C'est incontestable : les filières viandes françaises ont perdu du terrain en Europe ces dernières années.

Dans la dernière décennie, la production porcine danoise s'est encore développée de 15%, l'Espagne affiche + 17%, l'Allemagne bondit de 23% et même les Pays-Bas résistent avec + 1%. Au total, la production de porcs en Europe affiche + 3% sur la période 2000-2009. Et la France ? Avec - 1% sur cette période, elle met fin à 20 années ininterrompues de développement.



Pour la viande de bœuf, le taux d'approvisionnement de la France franchit le seuil du déficit net durant cette période : 103 % en 2000, 95 % en 2009. Le solde net de nos échanges en viande bovine (gros bovins et veaux) est négatif de plus de 120.000 tonnes, alors que celui de l'Allemagne reste positif en 2009 à + 130.000 tonnes.

S'agissant de la viande de veau, notre pays est le premier pays producteur de l'Union européenne mais aussi le premier consommateur. Notre taux d'approvisionnement reste au niveau de 85 %.

En viande ovine, la filière française est désormais minoritaire sur son propre marché avec un taux d'approvisionnement à 47 %.

Dans un marché libre et ouvert, les produits circulent sans entrave entre les différents pays producteurs et utilisateurs. La concurrence étrangère s'exprime pour fournir la restauration collective, alimenter l'industrie charcutière en matière première et remplir les linéaires des hard discounters et même aujourd'hui de la grande distribution classique. Et cette concurrence tire de plus en plus souvent les prix des produits vers le bas -parfois même la qualité- au détriment des produits nationaux.

Cette réalité est le reflet d'une vraie perte d'influence économique des filières françaises en Europe pénalisées par un manque notoire de compétitivité.

Le stade de la prise de conscience doit être dépassé : aujourd'hui, pas un discours, pas une intervention ministérielle, pas un rapport officiel sans invoquer cette question de la compétitivité, mais il faut aller plus loin.

Il reste maintenant à apporter des réponses concrètes, opérationnelles et efficaces. Le temps des concepts et des incantations est terminé.

Le SNIV-SNCP s'est mobilisé pour rassembler dans ce mémorandum une série de mesures destinées à redonner de la compétitivité aux filières françaises. Celles-ci sont répertoriées en cinq axes :

1. réduire les distorsions de concurrence en Europe ;
2. alléger les contraintes et les charges qui pénalisent nos coûts de production ;
3. valoriser nos produits au sein du modèle alimentaire français ;
4. développer une politique de l'offre dynamique et adaptée aux marchés ;
5. oser une nouvelle confiance au sein des filières.

Ce mémorandum s'adresse en premier lieu aux Pouvoirs publics. Il constitue également pour l'industrie et ses partenaires de toute la filière un outil, une feuille de route. Parce que nous devons avancer ensemble et dans la même direction pour sortir les filières viandes françaises de cette spirale du pire.

Nous n'attendrons pas un an pour dresser le bilan des progrès accomplis. L'action doit commencer dès aujourd'hui. Car la stratégie française ne peut plus se limiter aux constats : l'inaction est désormais coupable. Coupable de priver de perspectives des dizaines de milliers d'éleveurs qui aménagent et font vivre nos territoires en limitant l'exode rural. Coupable d'hypothéquer le professionnalisme des 50.000 salariés qui travaillent dans nos entreprises. Coupable de brader le modèle alimentaire français qui résiste encore aux standards de l'alimentation mondialisée.

Axe n° 1 : Réduire les distorsions de concurrence en Europe

Première des politiques agricoles intégrées, la Politique Agricole Commune (PAC) définit des objectifs, des critères et des moyens communs à l'ensemble de l'agriculture européenne. Le corollaire en est la libre circulation des produits agricoles et ceux issus de leur transformation.

L'ambition d'une « concurrence saine et loyale », respectée en Europe et de produits obtenus « dans des conditions identiques » est un objectif pour la PAC, or chacun sait que l'harmonisation fiscale et sociale est le talon d'Achille de l'Union européenne.

Les filières viande française subissent aujourd'hui de plein fouet les distorsions de concurrence fiscale et sociale qui s'exercent au profit de certains Etats membres : l'Italie, l'Espagne et surtout l'Allemagne.

L'emploi de main d'œuvre étrangère à bas coût dans l'industrie de la viande en Allemagne touche au premier plan les industries d'abattage et de transformation, puis par ricochet, l'élevage.

Cet avantage concurrentiel est directement lié à l'emploi à très bas salaire, par les entreprises allemandes d'abattage et de découpe de viande, d'une main d'œuvre intérimaire ou sous-traitée issue des nouveaux Etats membres de l'Union Européenne ou de pays tiers.

Le rapport du coût de main d'œuvre entre l'Allemagne et la France est de 1 à 3 alors même que, sur ces métiers, 80% de la valeur ajoutée est constituée par la masse salariale.

Le coût d'une main d'œuvre intérimaire est d'environ 7 euros de l'heure pour des salariés étrangers en Allemagne, alors que le coût (salaires + charges) des salariés allemands dépasse 15 euros en Allemagne. Il est de 20 euros en France, 30 euros au Danemark.

Selon qu'elle est implantée à l'ouest ou à l'est du Rhin, une entreprise abattant 30.000 porcs par semaine aura un différentiel de coût de l'ordre de 5 ctes d'€/kg, soit une somme de 150.000 € par semaine.



Les évaluations faites pour le bœuf conduisent au même ordre de grandeur : un différentiel de coût de production d'environ 8 centimes d'euro par kg au profit de l'Allemagne.

Ajoutons à cela que les régimes de TVA appliqués dans l'agriculture en Allemagne créent, pour un certain nombre d'éleveurs, un différentiel positif entre le taux appliqué sur les ventes et celui appliqué sur les achats. L'avantage ainsi procuré par ce « crédit de TVA » serait une aide indirecte à l'élevage porcine de 4 ctes du kg carcasse.

Nous pourrions également citer la politique de rachat de l'électricité produite par les éleveurs allemands à partir de biogaz au taux de 0,27€/kWh, alors qu'il n'est que de 0,15 en France et l'application de la loi sur les installations classées, 5 fois plus contraignantes pour les éleveurs de porcs français par rapport à leurs homologues européens.

Axe 1 : Mesures proposées

- Objectiver et caractériser les distorsions de concurrence.
- Identifier les manquements au respect de la législation communautaire ou les carences de celles-ci.
- Sensibiliser les opinions publiques, les Parlementaires et les exécutifs français et européens aux dysfonctionnements qui résultent de ces distorsions et aux risques que ceux-ci comportent pour les équilibres économiques, sociaux et politiques de l'Europe.
- Obtenir des mesures d'harmonisation par les voies politiques et juridiques.

Axe n° 2 :

Alléger les contraintes et les charges qui pénalisent nos coûts de production

Nous pouvons mettre en évidence de nombreux sujets sur lesquels la France se pénalise elle-même, par ses propres règles. En faisant le jeu de ses concurrents. En voici quelques exemples :

- Agissant dans le cadre communautaire, la France a souvent été précurseur dans les mesures de protection contre l'ESB. Mais elle a aussi fait de la surenchère dans l'application du principe de précaution. L'Etat français a d'ailleurs été condamné par le Conseil d'Etat le 5 juillet 2010 concernant la prohibition des ris de veaux entre 2000 et 2002. Aujourd'hui, plusieurs mesures nationales, telles que la destruction des cervelles d'ovins de plus de six mois ou l'impossibilité de valoriser en alimentation les suifs des bovins prélevés après la fente vertébrale des carcasses, coûtent plusieurs millions d'euros par an aux filières bovine et ovine françaises. Aucune justification scientifique reconnue internationalement de ces mesures ne peut être invoquée.
- Le France est le seul pays d'Europe à prélever une taxe sur la viande pour financer la collecte et la destruction des animaux morts dans les élevages. Dans la plupart des autres pays européens, le financement de l'équarrissage est assuré en partie par les éleveurs et largement accompagné par des aides publiques. Arrivé sur le marché, le kg de viande française a toujours un handicap de plusieurs centimes d'euro par rapport à son concurrent européen du seul fait de la facturation de cette taxe.
- Le développement des systèmes d'information collectifs, dont les coûts cachés résident dans les tâches de saisie et de contrôle souvent imposées à nos entreprises, est rarement précédé d'études coûts-bénéfices. La théorie et la conceptualisation prennent trop souvent le pas sur le pragmatisme économique. La transition laborieuse vers l'identification électronique des ovins le démontre. La traçabilité de la viande est devenue une « usine à gaz ».
- Alors que les entreprises redoublent d'efforts pour être écologiquement responsables, l'approche réglementaire de la protection de l'environnement à la française constitue un véritable parcours du combattant. Il en va ainsi du remplacement des fluides frigorigènes par de l'ammoniac. Ce gaz est le plus efficace, le moins cher et le moins nocif pour l'environnement, mais son emploi est rendu plus complexe qu'ailleurs en Europe par les procédures d'autorisation nationale.

- Soulignons par ailleurs que les tarifs de rachat de l'électricité produite à partir de biogaz sont deux fois inférieurs au tarif allemand et trois fois inférieur au tarif italien.
- Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence la stigmatisation permanente des effluents d'abattoirs pourtant filtrés, pré-traités et épurés comme peu d'autres industries ne le font.
- Le feuillet relatif à l'autorisation de circuler des poids-lourds de 44 tonnes est un exemple éloquent de l'opposition systématique des objectifs environnementaux et industriels dans notre pays.

La viande française est ainsi pénalisée de plusieurs dizaines de centimes par kg par des mesures nationales. Il faut agir. Et soutenir une véritable politique industrielle pour les filières viandes par des mesures réglementaires nouvelles qui, pour la plupart, épargneront le contribuable.

Comme dans d'autres pays, toutes les énergies, celle des pouvoirs publics, celle des institutions, des établissements financiers et celle des acteurs économiques devraient être tournées vers le soutien et le développement de l'activité agricole et industrielle. Chacun à sa place, mais tous dans le même sens.

Axe 2 : Mesures proposées

- Ouvrir le débat sur l'incorporation des graisses animales dans les aliments du bétail et, au niveau européen, celui des farines animales.
- Aligner les mesures nationales de protection contre l'ESB sur la législation communautaire.
- Lever le tabou de la taxe d'abattage et du financement de l'équarrissage pour générer des gains de compétitivité dans ce domaine (baisse des taux de mortalité, développement de méthodes alternatives d'élimination des animaux morts, etc).
- Généraliser les études d'impact (coûts / bénéfices par exemple) avant toute décision relative à des modes d'organisation collective (consolidation d'informations, procédures d'identification, de traçabilité, de sécurité, etc...)
- Revoir en profondeur l'affichage environnemental à la française pour permettre aux acteurs économiques de valoriser les efforts consentis en matière de protection de l'environnement et intégrer l'idée du développement durable et son tryptique « environnement-économie-social ».
- Faciliter l'activité d'exportation en simplifiant les procédures administratives et, en particulier, en facilitant l'obtention des certificats sanitaires.

Axe n° 3 :

Comprendre et anticiper l'évolution de nos marchés

Au travers du savoir-faire commercial de leur industrie, les filières viandes françaises profitent de marchés diversifiés : grandes, moyennes surfaces et hard discount, boucherie artisanale, restauration hors domicile, transformation (industrie charcutière, plats cuisinés, etc) et exportation.

La connaissance et l'anticipation de ceux-ci, comme la réalisation d'équilibres commerciaux parfois complexes, conditionnent fortement la capacité de nos filières à créer de la valeur.

Or que constatons nous ?

Tout d'abord une forte méconnaissance collective de la réalité de nos marchés et de leurs évolutions. La richesse et la performance des dispositifs d'observation macro-économique au stade de l'élevage contraste avec l'indigence des outils d'analyse de la consommation et de ses tendances structurelles et conjoncturelles. Ceux-ci se limitent au panel « Secodip » (aujourd'hui Kantar Worldpanel), toujours critiqué, jamais valorisé.

Cette méconnaissance est parfois aggravée d'un déni de réalité lorsque l'on peut lire, de temps à autre, que la consommation des viandes est stable alors qu'elle subit une érosion régulière de 1 à 2 points par an depuis plusieurs années.

La persistance de modèles du passé comme référents des stratégies collectives constitue également un élément d'immobilisme. Celui-ci n'est pas sans présenter de risque face à une concurrence étrangère qui, en quelques années, a totalement rénové et modernisé ses gammes pour aujourd'hui, pénétrer dans les linéaires français.

L'idéalisation des circuits courts, l'élitisme culinaire, le mythe du consommateur expert en anatomie animale et en réchauffement climatique sont autant de pistes minoritaires qui conduisent à penser le marché comme on voudrait qu'il soit et non pas comme il est réellement.

En ce sens, il est capital de s'intéresser aux besoins et aux modes de vie des jeunes générations, car ce sont elles qui feront non seulement la consommation de demain, mais aussi qui seront prescripteurs pour influencer sur l'image et les attitudes concernant nos produits.

C'est pour cela que les professionnels français doivent manier les vrais chiffres de la consommation avec assurance, précision et force de conviction : non les français ne consomment pas trop de viande par rapport aux préconisations officielles, non la viande n'est pas un produit gras, non l'élevage ne pollue pas autant que la circulation routière ou le trafic aérien !

La riposte aux attaques anti-viandes ne relève pas seulement de la nécessité de convaincre les consommateurs, mais aussi de l'importance pour les professionnels de rester fiers de leur métier.

La communication collective a précisément pour rôle de restaurer, de reconstruire et d'adapter l'image de nos produits viandes. La campagne du veau ou celle des produits tripiers montre qu'elle peut donner de bons résultats si l'on respecte certaines caractéristiques : définition d'un objectif précis et suivi dans son application, inscription dans la durée de la stratégie, non dispersion des cibles, des actions et des moyens.

Axe 3 : Mesures proposées

- Doter les filières viande d'observatoires performants des marchés, des consommations et de l'offre concurrente.
- Encourager les synergies des organismes collectifs de R&D afin de donner aux professionnels des moyens d'analyses et d'actions sur des stratégies d'avenir.
- Promouvoir une représentation consensuelle et réaliste de nos marchés et encourager les modèles les plus dynamiques.
- Simplifier les messages destinés à l'opinion publique concernant les *vraies* données de la consommation de viande.
- Faire des jeunes générations une cible prioritaire de nos messages.
- Recentrer les communications collectives sur des objectifs précis, suivis par des indicateurs et des stratégies durables.

Axe n° 4 :

Développer une politique de l'offre dynamique et adaptée aux marchés

Les demandes des marchés évoluent, le consommateur et ses modes de vie changent, la concurrence stimule l'innovation, de nouvelles demandes sociétales émergent. Mais les exigences prioritaires restent celles liées à la sécurité alimentaire, à la qualité et à la naturalité des viandes.

C'est pourquoi le SNIV-SNCP est très attaché au respect des « fondamentaux » de nos métiers permettant de résister à la spirale infernale de la dégradation de la qualité, et donc de la valeur des produits. L'hyperconcurrence sur le mode du « toujours moins cher » peut en effet induire un risque d'alignement vers le bas et de déception du consommateur, processus très défavorable aux tendances de consommation à terme.

Pour éviter cela, il faut des règles, des normes professionnelles permettant de définir les seuils techniques respectueux de la qualité due aux consommateurs et de la loyauté nécessaire pour qu'une saine concurrence s'exerce.

C'est pourquoi nous pensons nécessaire de doter les filières de nouveaux référentiels sur la sécurité des produits (plan de maîtrise du risque E coli dans les steaks hachés par exemple), la qualité (code des usages fixant la composition des viandes hachées, code des usages de la charcuterie...), les dénominations et l'information du consommateur.

L'intérêt corollaire de ces démarches collectives est de permettre la mutualisation d'un certain nombre de critères qualitatifs incontournables qui, actuellement, sont dupliqués dans une multitude de cahiers des charges clients. La simplification et la réduction du nombre de ces cahiers des charges seraient, pour les industriels de la viande, un facteur de compétitivité évident tant les pertes de productivité liées à la gestion successive de ceux-ci dans les ateliers industriels sont importantes.

Au-delà, lorsque des efforts sont consentis pour « normer » le marché en le tirant vers le haut, il va de soi que la reconnaissance de cette qualité peut être favorisée par l'indication d'origine des produits, information de plus en plus demandée par les consommateurs. Et là encore le ménage réglementaire est à faire.

En viande bovine, l'obligation d'étiqueter l'origine nationale est communautaire. Mais elle s'accompagne d'informations de traçabilité totalement inutiles pour le consommateur et très contraignantes pour les opérateurs (industriels et distributeurs). Une simplification s'impose.

En viande porcine, aucune obligation d'indiquer l'origine de la viande ou de la matière première des produits transformés (charcuterie, salaison etc...) n'existe. Cette obligation s'impose pourtant ne serait-ce qu'en

contrepartie des distorsions de concurrence européennes évoquées ci-avant. Ou pour éviter que l'origine d'un jambon ne devienne son lieu de fabrication, c'est-à-dire « France » quand bien même il est fabriqué avec de la matière première espagnole ou allemande.

Au-delà de cette question d'origine, la dénomination des viandes de boucherie, encadrée en France par un arrêté vieux de 17 ans, a aujourd'hui démontré ses limites. Toutes les études le prouvent : les acheteurs de viande seraient sensibles à un étiquetage plus informatifs sur le réel niveau de qualité de la viande et sur les usages culinaires possibles. La révision de cet arrêté du 18 mars 1993 serait un vrai levier de redynamisation pour les ventes en libre service où l'étiquette actuelle ne « parle » pas.

Cette réforme serait un préalable à la mise en place d'un merchandising du rayon libre service, selon des concepts ébauchés dans une étude commanditée par le SNIV en 2006. Trop d'actes d'achat sont perdus par une lisibilité insuffisante de notre offre et de sa présentation en rayon.

L'ensemble de ces mesures doit nous permettre de redynamiser la vente de nos produits afin qu'ils restent ancrés dans la consommation quotidienne et populaire. Nous devons tout faire pour garder ce lien culturel, symbolique, affectif et nutritionnel avec le « mangeur de viande » et pour cela, devons nous sans doute également l'éduquer à la réalité de la filière viande d'aujourd'hui et démystifier la filière viande d'aujourd'hui en ouvrant nos élevages et nos entreprises.

Axe 4 : Mesures proposées

- Réhabiliter le professionnalisme et la qualité des produits par des référentiels collectifs.
- Réduire le nombre de cahiers des charges clients.
- Réformer en profondeur l'étiquetage de nos viandes pour améliorer la compréhension du consommateur et sa capacité de choix, en :
 - simplifiant l'étiquetage des viandes bovines par la modification du règlement CE n° 1760/2000,
 - généralisant l'étiquetage de l'origine des viandes porcines y compris en qualité d'ingrédient majoritaire d'un produit transformé,
 - réformant l'arrêté du 18 mars 1993 sur les dénominations bouchères.
- Accélérer le merchandising du rayon boucherie LS et conforter le rôle moteur des produits à marque qui, aux côtés des MDD, dynamisent et animent le linéaire.
- Conforter le positionnement quotidien et populaire de nos produits.
- Renforcer la confiance dans la transparence et le professionnalisme de la filière en démystifiant notre image auprès du grand public.

Axe n° 5 :

Oser une nouvelle confiance au sein des filières

Tout va mal dans nos campagnes françaises, les productions laitières, bovines et porcines sont au bord de l'asphyxie, la production ovine cultive sa différence pour avoir le droit d'exister aux côtés des viandes d'importation.

Mais autour de nous, plusieurs pays se sont réveillés à une vitesse surprenante : l'Amérique du Sud et nos voisins européens, l'Allemagne ou l'Espagne... Leurs points communs : une structuration forte de leur industrie, des stratégies exportatrices très conquérantes et une dynamique de filière, production et industrie unies.

En France, faute de remise en question et de recherche de solutions pour rendre nos filières plus offensives, on se limite -face aux crises agricoles- à des mesures conjoncturelles en opposant élevage et industrie.

La culture de l'affrontement, alimentée par une défiance généralisée fondée sur la méconnaissance de l'autre, tient lieu de stratégie.

Trop d'occasions d'unir l'amont et l'aval dans la construction d'un avenir commun sont manquées alors que tant de sujets structurants pourraient nous associer.

Il en va ainsi de l'adéquation offre-demande. En viande bovine, ce sujet a fait l'objet d'un remarquable travail de l'Institut de l'Élevage ; des orientations à la fois concrètes et réalistes en étaient ressorties pour faire consensus. Autant de solutions destinées à recréer de la valeur ou à réduire les causes de destruction de valeur.

De ce rapport, que reste-t-il ? De bonnes idées mais peu de réalisations hormis dans quelques filières bien organisées où le partenariat amont-aval n'a pas attendu la LMA pour pratiquer la contractualisation. Mais globalement, les modes de formation des prix restent diffus et relativement frustes, contraints par le poids des importations, la concurrence à l'export et la puissance d'achat des GMS.

En filière porcine, l'eupéanisation du marché sur un champ concurrentiel très actif, celui des pièces destinées à la transformation, alimente une spirale du toujours moins cher. Face à cette réalité, si l'on veut mieux valoriser l'offre de nos éleveurs français, il faut commencer par mieux l'identifier car aujourd'hui elle est banalisée dans une abondante matière première européenne. C'est pourquoi nous préconisons de généraliser l'information sur l'origine des viandes porcines fraîches ou transformées en produits de charcuterie-salaison. La LMA autorise ce type d'accord et le futur règlement européen sur l'étiquetage des produits alimentaires comportera très probablement cette obligation à la demande du Parlement européen. En anticipant ce mouvement, nous apporterons une véritable réponse structurelle à la problématique du marché porcin.

Pour être force de proposition sur de telles questions et faire évoluer les règles, l'union de l'amont et de l'abattage fera la force de la filière porcine de demain.

Pour les ovins, la prime ovine accordée à l'occasion du « bilan de santé » de la PAC a servi de support à la mise en place d'une organisation interprofessionnelle visant à encourager la contractualisation. Si l'idée d'inciter les éleveurs à s'engager, par écrit, à livrer leur production auprès d'acheteurs désignés est un premier pas, nous devons regretter l'absence de volonté de conditionner la prime à des critères de professionnalisation de l'élevage ovin.

Il y a dans ces exemples autant de sujets qui permettraient aux interprofessions de transcender les conflits d'intérêt corporatistes pour œuvrer à l'intérêt supérieur des filières et leur avenir.

Nos activités, par nature, ne sont pas délocalisables : pas d'élevages sans abattoirs dans les bassins de production et pas d'industrie de la viande nationale sans éleveurs. Le destin croisé de l'élevage français et de l'industrie des viandes doit nous conduire à rechercher, ensemble et dans la durée, des évolutions de nos modèles économiques fondées sur le partenariat.

Mais ne nous trompons pas. Dans le contexte concurrentiel européen d'aujourd'hui, c'est la construction au jour le jour de ce partenariat qui permettra de donner des perspectives économiques à l'élevage. Ce n'est pas a contrario l'imposition d'un prix minimum par un dispositif d'économie planifiée qui stimulera la contractualisation. Qui peut croire que les entreprises françaises auraient les reins assez solides pour garantir un prix à l'achat et supporter un risque de marché lié à la concurrence européenne et à la volatilité des prix à la vente ?

Axe 5 : Mesures proposées

- Mettre en œuvre en viande bovine les conclusions de l'étude « adéquation offre-demande ».
- Débanaliser l'offre porcine française en généralisant l'indication d'origine sur les viandes fraîches et transformées.
- Structurer l'élevage ovin dans un référentiel technico-économique réactualisé pour la prime ovine (productivité des cheptels, qualité des carcasses...).
- Redéfinir dans chaque interprofession un projet de filière concret et réaliste avec des objectifs à atteindre et des indicateurs de suivi.
- Promouvoir la culture du dialogue autour de projets structurants tant au niveau local (partenariats entre opérateurs économiques) qu'au niveau national (syndicats d'amont et d'aval, interprofessions etc).

Axe 1 - Réduire les distorsions de concurrence en Europe

- Objectiver et caractériser les distorsions de concurrence.
- Identifier les manquements au respect de la législation communautaire ou les carences de celles-ci.
- Sensibiliser les opinions publiques, les Parlementaires et les exécutifs français et européens aux dysfonctionnements qui résultent de ces distorsions et aux risques que ceux-ci comportent pour les équilibres économiques, sociaux et politiques de l'Europe.
- Obtenir des mesures d'harmonisation par les voies politiques et juridiques.

Axe 2 - Alléger les contraintes et les charges qui pénalisent nos coûts de production

- Ouvrir le débat sur l'incorporation des graisses animales dans les aliments du bétail et, au niveau européen, celui des farines animales.
- Aligner les mesures nationales de protection contre l'ESB sur la législation communautaire.
- Lever le tabou de la taxe d'abattage et du financement de l'équarrissage pour générer des gains de compétitivité dans ce domaine (baisse des taux de mortalité, développement de méthodes alternatives d'élimination des animaux morts, etc...).
- Généraliser les études d'impact (coûts / bénéfices par exemple) avant toute décision relative à des modes d'organisation collective (consolidation d'informations, procédures d'identification, de traçabilité, de sécurité, etc...)
- Revoir en profondeur l'affichage environnemental à la française pour permettre aux acteurs économiques de valoriser les efforts consentis en matière de protection de l'environnement et intégrer l'idée du développement durable et son tryptique « environnement-économie-social ».
- Faciliter l'activité d'exportation en simplifiant les procédures administratives et, en particulier, en facilitant l'obtention des certificats sanitaires.

Axe 3 - Comprendre et anticiper l'évolution de nos marchés

- Doter les filières viande d'observatoires performants des marchés, des consommations et de l'offre concurrente.
- Encourager les synergies des organismes collectifs de R&D afin de donner aux professionnels des moyens d'analyses et d'actions sur des stratégies d'avenir.
- Promouvoir une représentation consensuelle et réaliste de nos marchés et encourager les modèles les plus dynamiques.
- Simplifier les messages destinés à l'opinion publique concernant les *vraies* données de la consommation de viande.
- Faire des jeunes générations une cible prioritaire de nos messages.
- Recentrer les communications collectives sur des objectifs précis, suivis par des indicateurs et des stratégies durables.

Axe 4 - Développer une politique de l'offre dynamique et adaptée aux marchés

- Réhabiliter le professionnalisme et la qualité des produits par des référentiels collectifs.
- Réduire le nombre de cahiers des charges clients.
- Réformer en profondeur l'étiquetage de nos viandes pour améliorer la compréhension du consommateur et sa capacité de choix, en :
 - simplifiant l'étiquetage des viandes bovines par la modification du règlement CE n° 1760/2000,
 - généralisant l'étiquetage de l'origine des viandes porcines y compris en qualité d'ingrédient majoritaire d'un produit transformé,
 - réformant l'arrêté du 18 mars 1993 sur les dénominations bouchères.
- Accélérer le merchandising du rayon boucherie LS et conforter le rôle moteur des produits à marque qui, aux côtés des MDD, dynamisent et animent le linéaire.
- Conforter le positionnement quotidien et populaire de nos produits.
- Renforcer la confiance dans la transparence et le professionnalisme de la filière en démystifiant notre image auprès du grand public.

Axe 5 - Oser une nouvelle confiance au sein des filières

- Mettre en œuvre en viande bovine les conclusions de l'étude « adéquation offre-demande ».
- Débanaliser l'offre porcine française en généralisant l'indication d'origine sur les viandes fraîches et transformées.
- Structurer l'élevage ovin dans un référentiel technico-économique réactualisé pour la prime ovine (productivité des cheptels, qualité des carcasses...).
- Redéfinir dans chaque interprofession un projet de filière concret et réaliste avec des objectifs à atteindre et des indicateurs de suivi.
- Promouvoir la culture du dialogue autour de projets structurants tant au niveau local (partenariats entre opérateurs économiques) qu'au niveau national (syndicats d'amont et d'aval, interprofessions etc).